



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 14 JANVIER 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce
quatorzième jour du mois de janvier 2013, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Michel Lambert
Monsieur le conseiller André Fournier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Est absent : Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Trente personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012
4. Consultation projet de règlement APR-1211-2012 pour modifier le plan d'urbanisme
5. Consultation projet de règlement APR-1212-2012 pour créer la zone 135-H
6. Avis de motion : règlement sur l'épandage en 2013
7. Avis de motion : règlement pour modifier le plan d'urbanisme
8. Avis de motion : règlement pour créer la zone 135-H à même les zones 33-H et 135-M
9. Avis de motion : règlement d'imposition des taxes 2013
10. Demande de subvention : infrastructures aînés – Volet 2.5
11. Demande de subvention : infrastructures incidence régionale – Volet 2.1
12. Nomination d'un maire suppléant
13. Représentant du conseil à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
14. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
15. Nomination d'un responsable des questions familiales pour le comité de travail de la Politique familiale municipale et Municipalités amies des aînés (PFM/MADA)
16. Demande de subvention : CATSHALAC



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

17. Contrat assurances générales
18. Contribution à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier
19. Acceptation des travaux à compléter : Sainte-Catherine-sur-le-Parc – Phase 10
20. Signature d'une entente avec La compagnie d'assurances Jevco – Garage municipal
21. Dépôt d'un rapport d'embauche d'employés occasionnels
22. Contrat de location de cylindres d'oxygène
23. Tenue de la Classique hivernale les 22 et 23 février 2013
24. Versement à la Maison des jeunes
25. Bordereau de correspondance
26. Liste des dépenses de petites caisses
27. Dépôt de la liste des engagements financiers
28. Dépôt de la liste des chèques
29. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
30. Petite caisse administration
31. Avis de motion : limitation de certains usages commerciaux
32. Demande du Club des cavaliers : utilisation du parc des Hirondelles
33. Autres sujets
34. Période de questions
35. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de janvier est ouverte.

1-2013 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts au point 33 :

- Nomination à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
- Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires.

ADOPTÉE

2-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2012**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 10 décembre 2012 comme il a été présenté.

ADOPTÉE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013**

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-1211-2012
POUR MODIFIER LE PLAN D'URBANISME**

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1211-2012 qui a pour but de modifier le règlement numéro 611-90 intitulé « plan d'urbanisme » de façon à créer l'aire d'affectation Rb-2 à même l'aire d'affectation Ra-3.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

**CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-1212-2012
POUR CRÉER LA ZONE 135-H**

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1212-2012 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 de façon à créer la zone 135-H à même les zones 33-H et 135 M; prescrire les usages autorisés et définir les normes d'implantation et de lotissement dans la zone 135-H; obliger le raccordement aux services d'aqueduc et d'égout dans la zone 135-H.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il identifie ces dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que l'une ou l'autre de ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

À la suite de ces deux consultations, les membres du conseil conviennent de retirer les points 7 et 8 de l'ordre du jour.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT SUR L'ÉPANDAGE POUR 2013**

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de motion de la présentation à une prochaine assemblée d'un règlement pourvoyant à prohiber, pendant 12 jours de l'année 2013, l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier.

Le règlement sera adopté conformément aux dispositions de l'article 52 de la Loi sur les compétences municipales.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT D'IMPOSITION**

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à imposer les taxes et les tarifs pour l'année 2013 de façon à pourvoir aux dépenses d'administration, d'entretien et d'amélioration et pour faire face aux obligations de la Ville ainsi qu'à toutes autres dépenses qui seront prévues au budget de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

3-2013

**DEMANDE DE SUBVENTION
INFRASTRUCTURES AÎNÉS**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la présentation d'une demande de subvention au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés, volet 2.5.

Cette demande comprendra les éléments suivants :

- Relocalisation du secteur des aînés
- Système de climatisation et de ventilation au pavillon La Ruche
- Ouvre-portes automatiques mairie et centre socioculturel Anne-Hébert
- Élévateur pour personne à mobilité réduite pour le pavillon La Ruche.

ADOPTÉE

4-2013

**DEMANDE DE SUBVENTION
INFRASTRUCTURES INCIDENCE RÉGIONALE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la présentation d'une demande de subvention au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 2.1, pour des aménagements dans le parc du Grand-Héron.

Cette demande comprendra les éléments suivants :

- Aménagement d'un parc de jeux d'eau
- Construction d'un abri multifonctionnel
- Éclairage des terrains de soccer
- Construction de deux terrains de tennis.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

5-2013 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil désigne pour la période qu'il détermine un conseiller comme maire suppléant;

ATTENDU que le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil nomme madame la conseillère Diane Larouche, à titre de maire suppléant pour la période débutant le 15 janvier 2013 et se terminant le 1^{er} mai 2013.

ADOPTÉE

6-2013 **NOMINATION À LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller Martin Chabot, pour représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, en remplacement de monsieur Claude Phaneuf dont le mandat à titre de conseiller municipal s'est terminé en raison de l'élection partielle de décembre 2012.

ADOPTÉE

7-2013 **NOMINATIONS
AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU que les mandats des commissaires occupant les sièges N^{os} 2, 4 et 6 du Comité consultatif d'urbanisme se sont terminés le 31 décembre 2012;

ATTENDU que le conseil, conformément aux règlements N^{os} 632-91 et 672-93, doit par résolution renouveler les mandats des personnes occupant lesdits postes ou y nommer de nouvelles personnes;

ATTENDU que mesdames Sylviane Gagné et Hélène Marcotte Paré, ainsi que monsieur Camil Robitaille, occupant respectivement les sièges N^{os} 2, 4 et 6, sont intéressés à continuer leur travail au Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil doit aussi nommer au début de chaque année un(e) président(e) au Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil renouvelle, pour une période de deux ans, le mandat de mesdames Sylviane Gagné et Hélène Marcotte Paré, ainsi que celui de monsieur Camil Robitaille comme commissaire aux sièges N^{os} 2, 4 et 6, respectivement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de reconduire la nomination de madame Sandra Gravel à titre de présidente du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2013.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

8-2013

**NOMINATION
COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE
ET DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Lambert
ET RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller Yves-J. Grenier pour siéger au Comité de la politique familiale et de la démarche *Municipalité amie des aînés*, en remplacement de monsieur Claude Phaneuf.

ADOPTÉE

9-2013

DEMANDE DE SUBVENTION CATSHALAC

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Lambert
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention de 2 500 \$ à l'Association de chasse et de pêche CATSHALAC pour son activité de pêche sur glace.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-96-991.

ADOPTÉE

10-2013

PAIEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES 2013

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 14 janvier 2013.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le versement de la prime d'assurance pour l'année 2013 à Groupe Ultima, représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de 124 923 \$.

ADOPTÉE

11-2013

**CONTRIBUTION À LA FONDATION MÉDICALE
DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU la demande d'assistance financière de la Fondation médicale de La Jacques-Cartier;

ATTENDU que la Fondation médicale de La Jacques-Cartier est un organisme à but non lucratif, incorporé en vertu de la 3^e partie de la Loi sur les compagnies;

ATTENDU que la Fondation a pour objet de recueillir des fonds pour :

1. Favoriser l'amélioration de la santé et le bien-être de la population de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph et des environs;
2. Favoriser l'accessibilité aux citoyens de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph à des soins de santé complets, efficaces et de qualité;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

3. Favoriser l'implantation, le maintien et l'amélioration des services de santé existants, notamment au profit des personnes dont les conditions économiques et sociales limitent les facilités de déplacements en dehors du territoire des municipalités précédemment mentionnées;
4. Soulager la souffrance et l'incapacité associées au vieillissement, notamment en fournissant des installations pour le soin, l'entretien et la réadaptation des personnes âgées;
5. Prévenir et soulager la maladie et l'incapacité, qu'elle soit physique ou mentale, des citoyens des villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph et des environs;
6. Assurer le bien-être des enfants malades.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut accorder une aide à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvre de bienfaisance et de toute initiative de bien-être de la population ou une aide à l'exploitation d'un établissement de santé;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil octroie à la Fondation médicale de La Jacques-Cartier une aide financière de 42 374 \$ répartie en deux versements égaux de 21 187 \$ payables le 15 janvier 2013 et le 15 juillet 2013.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-590-00-996.

ADOPTÉE

12-2013 **ACCEPTATION DES TRAVAUX RÉSIDUELS
SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC – PHASE 10**

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Lotissement Olympia inc. concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes;

ATTENDU que, le 8 août 2011, le conseil a procédé à l'acceptation provisoire des travaux; à ce moment, certains travaux étaient à compléter et le promoteur a déposé une lettre de garantie bancaire au montant de 221 911,39 \$ pour garantir la réalisation de ces travaux;

ATTENDU que tous les travaux ont été complétés;

ATTENDU la recommandation de madame Jany Marcoux, ingénieure, de la firme Génio, experts-conseils, en date du 3 décembre 2012;

ATTENDU que le promoteur a déposé tous les documents exigés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil accepte les travaux résiduels effectués dans le cadre du projet « Sainte-Catherine-sur-le-Parc – Phase 10 ».

La libération de la lettre de garantie bancaire au montant de 221 911,39 \$ est autorisée.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

13-2013

CONVENTION D'INTERVENTION
GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a octroyé à Les Constructions H.G.B. inc. un contrat d'entreprise pour la construction du garage municipal de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au 4300, route de Fossambault;

ATTENDU qu'à la demande de Les Constructions H.G.B. inc., la compagnie d'assurances Jevco a émis en faveur de la Ville un cautionnement d'exécution portant le numéro 5592241;

ATTENDU que Jevco a également émis un cautionnement pour gages, matériaux et services portant le numéro 5592241;

ATTENDU que la Ville a reçu plusieurs avis de dénonciation de contrats de divers fournisseurs et sous-traitants ainsi que cinq avis d'hypothèque légale et deux préavis d'exercice de recours hypothécaires;

ATTENDU également que des déficiences aux travaux de construction ont été identifiées;

ATTENDU que Les Constructions H.G.B. inc. est en défaut de respecter ses obligations et que la Ville a requis l'intervention de Jevco aux termes du cautionnement d'exécution;

ATTENDU que Jevco a accepté d'intervenir en vertu du cautionnement d'exécution et qu'elle a choisi de poursuivre l'exécution du contrat et de voir à son parachèvement avec la collaboration de Les Constructions H.G.B. inc.;

ATTENDU qu'au 9 janvier 2013, le solde contractuel gagné mais non payé relatif au contrat s'élevait à 69 537,42 \$, incluant les taxes, représentant le montant de la demande de paiement numéro 6 approuvée par le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le 13 février 2012;

ATTENDU qu'à cette même demande de paiement numéro 6, le conseil a appliqué une retenue permanente pour retards de 23 924,25 \$, incluant les taxes;

ATTENDU qu'au 9 janvier 2013, la retenue contractuelle s'élevait à 228 930,18 \$, incluant les taxes;

ATTENDU que, lorsque les travaux seront entièrement terminés, un solde approximatif de 71 326,27 \$, incluant les taxes, serait à payer. Ce montant devra être vérifié et recommandé par les architectes et ingénieurs chargés de la surveillance des travaux conformément au contrat et au bordereau de soumission. Il s'agit de la différence entre le montant du contrat incluant les directives de changement et le montant des travaux exécutés tel qu'il apparaît à la demande de paiement numéro 6;

ATTENDU que les parties désirent par la présente convenir des modalités d'intervention de Jevco et des conditions de parachèvement du contrat;

ATTENDU le projet de contrat joint à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec à signer le projet de convention d'intervention entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, la compagnie d'assurances Jevco et Les Constructions H.G.B. inc.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

**DÉPÔT RAPPORT D'EMBAUCHE
EMPLOYÉS OCCASIONNELS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport préparé par monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, relativement à l'embauche d'employés occasionnels au parc de glisse.

Ces embauches sont réalisées pour combler l'absence de certains employés pour vacances et maladies.

Il n'y a pas d'impact budgétaire.

14-2013 **LOCATION DE CYLINDRES D'OXYGÈNE**

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies du 8 janvier 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de protection contre les incendies à signer, avec la compagnie PréviMed inc., le contrat de service de cylindres d'oxygène au coût de 20 \$ chacun pour le remplissage et la livraison, et au coût de 150 \$ annuellement pour la location des cylindres, et ce, pour une durée de cinq ans.

La dépense est imputée au poste budgétaire 02-290-01-691 : entretien équipement.

ADOPTÉE

15-2013 **TENUE DE LA CLASSIQUE HIVERNALE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation gratuite de la patinoire du parc du Grand-Héron pour la tenue de la Classique hivernale en marge du tournoi international de hockey Pee-wee de Québec, les 22 et 23 février 2013 et, compte tenu des commandites de Location Sauvageau et du Groupe InterSports, de permettre l'accès gratuit au parc de glisse pour les visiteurs pendant la durée du tournoi.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un budget de 860 \$ pour la tenue de cet événement.

Les dépenses sont imputées au poste budgétaire numéro 02-701-91-699 (Activités spéciales).

La mise en place d'enseignes annonçant cet événement, sur les terrains de la Ville le long de la route de Fossambault, est autorisé.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

16-2013 **VERSEMENT À LA MAISON DES JEUNES**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Lambert
ET RÉSOLU d'autoriser le versement à la Maison des Jeunes de la subvention de 25 000 \$ en deux versements, soit 15 000 \$ le 15 janvier 2013 et 10 000 \$ le 15 mai 2013.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-29-991.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

17-2013 **APPROBATION DES DÉPENSES
DE PETITES CAISSES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de décembre 2012 et de les rembourser pour un montant total de 65,49 \$.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2012, laquelle comprend 360 commandes au montant de 321 700,16 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 décembre 2012, laquelle totalise 500 354,18 \$.

18-2013 **APPROBATION
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2012, laquelle totalise la somme de 149 520,50 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

19-2013

PETITE CAISSE ADMINISTRATION

ATTENDU la résolution numéro 560-2012 nommant madame Nathalie Higgins à titre de commis à la taxation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Lambert
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une somme 250 \$ à l'ordre de madame Nathalie Higgins, dans le but constituer une petite caisse nécessaire à l'accomplissement de ses tâches.

Le montant nécessaire sera inscrit dans le compte numéro 54-111-00-001.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de motion de la présentation à une prochaine assemblée d'un règlement visant à prévoir le nombre maximal d'endroits destinés à l'usage station service d'essence, ou quelques usages similaires, dans l'ensemble des zones où est permise cette activité et qui sont situées au sud de la rivière Jacques-Cartier, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 113 alinéa 4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

20-2013

DEMANDE DU CLUB DES CAVALIERS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le Club des cavaliers de Sainte-Catherine à utiliser le parc de l'Hirondelle pour leur soirée de « sleigh ride » du 23 février 2013.

Le Club des cavaliers devra se prémunir de tous les permis nécessaires et recevoir l'autorisation du Service de protection contre l'incendie et la protection civile pour leur feu de joie.

ADOPTÉE

21-2013

**NOMINATION À LA CORPORATION
DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller Michel Lambert pour représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, en remplacement de monsieur Claude Phaneuf dont le mandat à titre de conseiller municipal s'est terminé en raison de l'élection partielle de décembre 2012.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

DÉPÔT DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Monsieur le conseiller Michel Lambert dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

Il est 21 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

22-2012

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 h 09.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER